



Après le Sénégal et la Mauritanie, *Welcom to Gambia!* L'atelier national de lancement des Directives Volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers

SOMMAIRE

ACTIVITÉS RÉALISÉES

En Gambie :

Atelier de lancement et de partage des Directives Volontaires 1^{er} au 04 Septembre 2014 - P 3 et 4

En Mauritanie :

Réunions et rencontres : résultats et perspectives - P 5

Au Sénégal :

Formation des journalistes sur la gouvernance foncière et les directives volontaires
Les 23 et 24 Octobre 2014 - P 6

QUE SE PASSE T-IL AILLEURS ?

Madagascar :

Observatoire du foncier, un outil d'aide à la décision pour les acteurs étatiques, les bailleurs de fonds et les acteurs de la société civile - P 7

Welcome to Gambia!

Après le Sénégal et la Mauritanie, la Gambie a organisé son atelier national de lancement des Directives Volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers. Celui-ci a regroupé 107 personnes appartenant à différentes organisations: groupements d'agriculteurs, de pêcheurs, d'éleveurs, des chefs traditionnels, des administrateurs régionaux, de la société civile, des représentants du ministère en charge du foncier et de l'administration régionale et celui de l'Agriculture, des partenaires techniques et financiers. Près de 20 % des participants sont des femmes.

Au cours de cette rencontre un constat général a été fait par les différentes parties prenantes sur la nécessité d'intégrer les principes des directives volontaires pour construire un plan d'actions concret pour leur mise en œuvre.

L'importance de la sensibilisation des différentes parties prenantes du processus politique a



été rappelée. En effet, les Directives Volontaires peuvent contribuer à renforcer l'accès et la sécurisation des droits fonciers des petits exploitants dans les pays en développement. Une condition préalable est également l'inclusion des lignes directrices dans les politiques et pratiques nationales. La mise en place de plateformes de dialogue politique multi-acteurs ou le renforcement de celles qui existent contribueront aussi à créer un environnement propice à la promotion et à

l'intégration des Directives Volontaires dans les politiques publiques.

Dans ce numéro, il est aussi question du renforcement de capacités des acteurs sur les Directives Volontaires notamment les journalistes. Ceci explique la tenue d'un atelier de formation des acteurs de la presse sénégalaise sur la gouvernance foncière et les Directives, organisé par le CNCR et l'IPAR en partenariat avec Action Aid et le GRET.

Une série de rencontres avec des partenaires techniques et financiers en Mauritanie a également permis d'entrevoir de nouvelles perspectives d'opérationnalisation des Directives Volontaires et leur appropriation par les acteurs à la base. Enfin, nous nous intéresserons dans ce bulletin à la gouvernance foncière à Madagascar.

Très bonne lecture.
La Rédaction.

En Gambie



Atelier de lancement et de partage des Directives Volontaires

1^{er} au 04 Septembre 2014



Cet atelier marque le lancement du projet de dissémination et de la mise en œuvre des DV en Gambie porté par le National Coordinating Organization for Farmers Association The Gambia (NACOFAG). Il avait pour but de partager des informations essentielles sur le projet avec toutes les parties prenantes et identifier les modalités pratiques de dissémination des DV en Gambie. Il s'agissait plus spécifiquement de partager :



Atelier national de lancement des Directives Volontaires en Gambie

- Une compréhension commune des enjeux du projet entre les différentes catégories d'acteurs ;
- La définition des objectifs, des résultats attendus, de la stratégie de mise en œuvre et des rôles et responsabilités de chaque partie prenante ;
- La diffusion des principes qui régissent le Cadre d'évaluation de la gouvernance foncière (CAGF) ;
- L'assurance que les institutions, organisations de la société civile (OSC), organisations non gouvernementales (ONG) et d'autres partenaires clés peuvent utiliser les Directives Volontaires pour l'organisation et / ou la contribution à des plates-formes de dialogue sur les politiques foncières afin d'améliorer la situation foncière des petits exploitants et les groupes vulnérables ;
- La reconnaissance et la légitimation des organes de coordination et de pilotage du projet.

En Gambie



Atelier de lancement et de partage des Directives Volontaires 1^{er} au 04 Septembre 2014



Al. Ebrima A.T. Jammeh,
chief of upper Baddibou and Secretary

"Je voudrais lancer un appel aux organismes de financement pour qu'ils prennent en considération l'extension et l'expansion, le partage et la dissémination des questions de gouvernance foncière en créant des synergies entre les membres de l'Assemblée nationale et toutes les parties prenantes du pays : femmes, leaders paysans, journalistes, commissaires à l'assermentation et notaire etc."

Lamine Sanneh PS,
Minister of lands, governance
and regional integration



"Selon M. Lamin Sanneh, le Projet de dissémination des Directives a été conçu pour mettre à profit les résultats de l'application du Cadre d'analyse de la gouvernance foncière (LGAF) et mettra l'accent sur l'amélioration des moyens de subsistance des petits producteurs grâce à l'inclusion des principes des Directives Volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, pêches et forêts dans les politiques et la pratique."

Ce projet est conduit dans quatre pays d'Afrique de l'Ouest (Gambie, Mali, Mauritanie et Sénégal) qui partagent plusieurs similitudes et affichent des conditions favorables pour le changement dans les questions de gouvernance foncières."



Mme Mariatou Njie,
adjoint au Représentant de la FAO

"La FAO, pour sa part jouera un rôle essentiel dans la facilitation de la mise en place des fermes et des installations agricoles dans les zones forestières. Mme Njie a informé l'auditoire que la FAO a participé activement aux nombreuses consultations qui ont donné lieu à l'élaboration du document principal sur les Directives Volontaires et leur adoption à l'échelle mondiale."



Le président d'honneur du ROPPA a d'abord remercié le gouvernement gambien pour la création d'un environnement propice à la mise en œuvre des Directives Volontaires. Selon M. CISSOKO **« nous avons entendu des gens parler de l'abondance de terres impropres à l'agriculture, citant l'exemple du tronçon sud de la Gambie. Nous devons être conscients du fait que les terres disponibles depuis le temps des grands-parents n'ont jamais augmenté contrairement à la population et l'utilisation de ces terres qui augmentent de façon exponentielle ».**

Il a invité tous les acteurs à poursuivre le dialogue en vue de sensibiliser le public, identifier les rôles et responsabilités de chacun des acteurs qui est cruciale dans le processus. Le succès et la continuité du programme sont de la responsabilité totale des exécutants avec le plein appui du Comité national multi-acteurs qui sera mis en place.



Selon M. Camara les Directives Volontaires fonctionnent sur des principes généraux qui sont les suivantes :

- Reconnaître et respecter tous les détenteurs de droits fonciers légitimes ;
- Promouvoir la promotion, l'accès à la justice pour permettre le traitement, la prévention des conflits fonciers ;
- Respecter la dignité humaine en reconnaissant les qualités intrinsèques de l'égalité des chances, de la justice, de l'égalité des sexes,

En Mauritanie



Réunions et rencontres : résultats et perspectives



OMVS
ORGANISATION POUR
LA MISE EN VALEUR
DU FLEUVE SÉNÉGAL



Atelier politique de restitution de LGAF, Co-organisé par le gouvernement de la Mauritanie et la Banque mondiale, représentée par la directrice régionale Véra Songwe, venue de Dakar. Cette rencontre a vu la participation d'une trentaine de personnes dont des membres du gouvernement 5 ministres (Finances, agriculture, justice, Economie, Habitat), une dizaine de représentants des Partenaires Techniques et Financiers (UE, FIDA, FAO, PNUD) et de IPAR.

Le film préparé par Dr Mamadou Barro, enseignant-chercheur à l'Université de Tuckson et coordonnateur de LGAF Mauritanie a permis de sensibiliser les ministres présents sur la nécessité de poursuivre l'amélioration de la gouvernance foncière en Mauritanie. Les autorités mauritaniennes se sont engagées à élargir le comité interministériel présidé par le Ministère de l'intérieur, à la société civile ; ce qui a été salué par les bailleurs de fonds et experts présents à la rencontre.



- Réunion du Directeur exécutif de l'IPAR avec le représentant de la FAO à Nouakchott. Le représentant a souligné l'intérêt de son institution sur les questions de résilience et de l'investissement agricole. Sur le plan thématique la FAO se focalise sur le pastoralisme, avant de souligner que le foncier pose la question de la sécurité et de la paix. Il a manifesté son intérêt à bénéficier de l'appui de l'IPAR, notamment à la suite de la présentation du programme sur le PREPP, projet sur l'éducation des pasteurs financé par les Suisses et dont IPAR assure le backstopping;

- La Société de Gestion et d'Exploitation de Diama (SOGED) qui est un démembrement de l'OMVS a sollicité l'IPAR et le Dr Mamadou Barro pour l'organisation : (i) d'un atelier interne de mise à niveau de son personnel sur les directives volontaires (IPAR) et la gouvernance foncière et (ii) d'un atelier sous régional regroupant le Mali, la Mauritanie et le Sénégal durant le premier semestre de 2015.

- Dans la perspective de l'appui envisagé par le gouvernement allemand à la FAO et à IPAR pour contribuer à la mise en œuvre des directives volontaires dans les pays de l'OMVS, il avait été demandé au promoteur du projet de s'assurer la disponibilité des décideurs politiques des pays membres de l'OMVS. La rencontre du Directeur exécutif de l'IPAR a permis d'échanger avec les autorités mauritaniennes sur les perspectives liées à ce projet.

Au Sénégal



Formation des journalistes sur la gouvernance foncière et les directives volontaires

Les 23 et 24 Octobre 2014

Le but de l'atelier était de former les journalistes sur les enjeux de la gouvernance foncière avec un focus sur les Directives Volontaires. Spécifiquement il s'agissait de (d') :

- Informer et sensibiliser les journalistes sur les enjeux de la gouvernance foncière au Sénégal ;
- Partager avec les acteurs de la presse les principes des Directives Volontaires ;

- Renforcer leurs capacités sur l'analyse des projets d'investissements dans l'agriculture, les mines, le tourisme, etc. à la lumière des DV ;
- Analyser le processus de la réforme foncière au Sénégal selon les DV

Leçons apprises

- Les acteurs de la presse connaissent mieux le cadre réglementaire et institutionnel du foncier, et sont sensibilisés sur le contexte et les enjeux des politiques et programmes publics sur la gouvernance foncière au Sénégal ;
- Les journalistes ont acquis des connaissances nécessaires pour analyser les projets d'investissements dans l'agriculture, les mines, le tourisme, etc. selon les DV ;
- Les acteurs de la presse ont acquis des connaissances nécessaires pour analyser le processus de réforme foncière en cours au Sénégal selon les Directives ;
- Les acteurs des médias s'engagent à mettre en pratique les compétences acquises au cours de la formation et à réaliser des reportages de terrain sur les questions relatives au foncier.



Au Madagascar



Observatoire du foncier, un outil d'aide à la décision pour les acteurs étatiques, les bailleurs de fonds et les acteurs de la société civile

Depuis 2005, des réformes foncières ont été engagées à Madagascar. Des avancées et innovations techniques, institutionnelles et de surcroît juridiques ont été notées. L'Observatoire sur le Foncier a vu le jour dans ce contexte et a été ainsi créé « pour produire de l'analyse et de la connaissance » débouchant sur une meilleure appropriation des réformes réalisées, une meilleure évaluation des impacts et l'élaboration de propositions d'orientation concrètes. Cet Observatoire constitue un outil d'aide à la décision pour les acteurs étatiques, les bailleurs de fonds et les acteurs de la société civile. Le Sénégal qui envisage un processus similaire pourrait s'inspirer de cette expérience.



Récemment (juillet 2014), un arrêté fixant les mesures relatives à la gestion du domaine privé de l'Etat a été adopté en Conseil des Ministres.

Ce texte suspend toute cession de terrains du domaine privé de l'Etat jusqu'au 31 Décembre 2014, ainsi que l'octroi de nouveaux certificats fonciers jusqu'à l'établissement par les communes concernées de leur Schéma d'Aménagement Communal (SAC) et de leur Plan Local d'Occupation Foncière (PLOF).

Par ailleurs, une semaine du Foncier a été organisée au début du mois d'octobre pour porter à la connaissance du grand public les composantes institutionnelles et juridiques de la gestion foncière. Il s'agissait d'un prétexte pour collecter

des idées dans le cadre du processus de consolidation de la politique foncière.

L'observatoire a mis en place des outils de cartographie et de statistiques sur les guichets fonciers à Madagascar, ce qui a permis d'avoir des données sur la gestion foncière décentralisée : depuis leur création, les guichets fonciers ont octroyé 106.057 certificats fonciers sur une demande de 192.521, dont 23557 certificats fonciers ont été établis aux noms de femmes.

Adresse web de l'Observatoire : <http://www.observatoire-foncier.mg/>

Contact : 9 rue Pierre Stibbe, bâtiment du service topographique, Porte 213 Anosy - Antananarivo 101 - Madagascar
Tél. : +261 20 22 278 38 +261 33 15 348 86
E-mail : administration@observatoire-foncier.mg

Pour de plus amples informations voir :

Le portail de la FAO consacré aux Directives Volontaires qui met à la disposition du public une base documentaire avec des ressources d'informations organisées en catégories et thèmes et comprenant respectivement :

- Questions transversales
- Directives volontaires pour la gouvernance foncière
- À propos des Directives volontaires sur le foncier
- Guides techniques pour la gouvernance de régimes fonciers
- Cours en ligne

Thèmes :

- Foncier applicable aux pêches
- Foncier applicable aux forêts
- Peuples indigènes et foncier
- Genre et foncier
- Foncier applicable aux terres
- Aspects juridiques de la gouvernance foncière

Suivez ce lien pour accéder à la base : <http://www.fao.org/nr/tenure/information-resources/fr/>

A PROPOS DE



L'IPAR est un espace de réflexion, de dialogue et de proposition pour des politiques agricoles et rurales concertées au Sénégal et dans la région ouest-africaine. L'initiative a été suscitée par des spécialistes de l'agriculture et du monde rural qui appuyaient déjà les organisations paysannes et qui étaient intéressés par la création d'espaces permanents de réflexion prospective et stratégique.

Les missions de l'IPAR s'articulent autour de trois axes majeurs :

- la recherche,
- le renforcement de capacités,
- l'animation d'espaces d'échanges et de débats.

Les principaux domaines d'intervention sont la démographie, l'emploi, et les migrations, les performances de l'agriculture, le foncier et la gestion des ressources naturelles, les politiques publiques, le renforcement de capacités et la mise en débat.



Plateforme de partage
sur les Directives Volontaires



IPAR - Initiative Prospective Agricole et Rurale - Keur Jacque Faye Immeuble Ousmane Kane, VDN - Ouest Foire - Dakar (Sénégal)
Tél. : (221) 33 869 00 79 • E-mail : ipar@ipar.sn - Site web : www.ipar.sn